

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 438/2014
Date: 2 avril 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 645930
Classification: Non classifié

Autorisation de dépenses 2014 : crédit d'engagement annuel pour la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ; participation financière du canton de Berne.

Crédit d'objet

1 Objet

Participation financière du canton de Berne pour l'année 2014 au fonctionnement de la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE)

2 Bases légales

Article 2, alinéa 1 de la loi du 23 novembre 2000 concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE ; RSB 439.28)

Articles 37, 38 du concordat du 21 janvier 2000 créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)

Articles 47, 48, alinéa 1, lettre c, 49, 50, alinéa 2 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0)

Article 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP, RSB 621.1)

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense périodique et liée

(art. 47, 48, al. 1, lit. c LFP)

Dépense déléguée

(art. 2 de la loi concernant l'adhésion)

4 Montant déterminant du crédit

6 479 450 francs (1/4 + FEE)



5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Crédit d'engagement annuel (art. 50, al. 2 LFP)

Compte 361000

Enseignement supérieur 08.14.9100

Formation du corps enseignant 910030

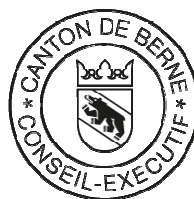
Exercice 2014

Ce montant est compris dans le budget.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires :

- Direction de l'instruction publique
- Direction des finances